

# Le Lieu commun, premier espace de travail partagé à Calais

Six Calaisiens ont ouvert le premier espace de « coworking », ou espace de travail partagé, à Calais. Le Lieu commun est destiné à accueillir tous les travailleurs indépendants qui ont besoin d'un toit, même ponctuellement. Espace ouvert et de partage, il est aussi appelé à devenir un vrai lieu de vie.



Ils sont cinq sur la photo, mais ils sont six à avoir créé Le Lieu commun, premier espace de travail partagé à Calais, un concept bien dans l'air du temps. PHOTO JEAN-PIERRE BRUNET

PAR BRUNO MALLET  
calais@lavoixdunord.fr

**CALAIS.** C'est une nouveauté à Calais, mais un concept qui explose depuis quelques années : un espace de « coworking » s'est implanté mercredi, au 124 de la rue Neuve. En français, c'est un « espace de travail partagé ». Il répond au joli nom de « Lieu commun » et a été fondé par six jeunes Calaisiens, réunis en association.

Benjamin Danon, son président,

précise l'idée : « *Le Lieu commun est une maison dans laquelle peuvent venir des travailleurs indépendants qui n'ont pas envie de rester travailler seuls chez eux. On met à leur disposition des bureaux, des connexions Internet, des imprimantes, des salles de travail, de réunion, mais aussi une cafetière et une cuisine...* » Le Lieu commun propose ainsi de rompre l'isolement des travailleurs indépendants, mais aussi « *de favoriser les échanges et de faire émerger des projets* », note le manifeste de l'association.

Le lieu s'adresse aussi bien à la

personne qui cherche un lieu permanent, qu'à celle qui a besoin d'un « toit » de manière oc-

**« On met à leur disposition des bureaux, une connexion Internet, des imprimantes, des salles de réunions, une cafetière et une cuisine. »**

casionnelle. Plusieurs tarifs sont proposés en fonction des besoins, de la demi-journée au mois.

Pour lancer le projet, l'association a lancé, via un site de « crowdfunding », un appel à financement qui a permis de réaliser les travaux nécessaires dans la maison, et de l'équiper.

« *Ensuite, dans le fonctionnement, ce sont les cotisations qui permettent de payer le loyer et les charges de la maison. Nous sommes six pour le moment, c'est le minimum pour faire fonctionner le lieu* », précise Benjamin Danon. Ensuite, ce seront les nouveaux usagers qui décideront de l'avenir du Lieu commun : « *On pourra mettre d'autres choses en partage,*

*par exemple un véhicule* », imagine Benjamin Danon.

Les entreprises des uns et des autres sont indépendantes, mais il y aura aussi, sans doute, des marchés à partager. « *Plus que concurrentes, nos activités sont complémentaires* », précise Benjamin Danon. C'est vrai que nous gravitons tous autour du monde de l'Internet. Il y a un état d'esprit particulier dans ce domaine qui favorise le développement d'espaces comme Le Lieu commun. Mais l'idée est de faire de celui-ci un lieu ouvert à d'autres domaines d'activité. ■

## Les six pères fondateurs

Les six membres fondateurs de l'association Coworking Calais, qui gère Le Lieu commun, travaillent chacun dans des sociétés différentes.

Pour la plupart, ils sont sous le régime d'auto-entrepreneurs ou d'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Quatre d'entre eux ont été un temps salariés de la même entreprise, avant de se lancer dans des aventures différentes et complémentaires.

Il s'agit d'Olivier Kowalski, développeur web au sein de sa société AppliCook ;

Cédric Vannier, concepteur web indépendant (société /Barre oblique) ;

Vincent Jozefczyk, illustrateur et graphiste (Atelier Masala) ;

Benjamin Danon, développeur et administrateur web, auto-entrepreneur depuis trois ans ;

Laurent Zunquin, alias Ze Graphiste, graphiste multimedia (sites Web, logo, cartes de visite et autres supports de communication visuelle) ;

Nicolas Bouloy, spécialisé dans l'informatique et les réseaux télécom, gérant de la société Topensi depuis 2011. ■ B. M.

### PRATIQUE

Le Lieu commun propose quatre tarifs. Un tarif résident à 120 € par mois : l'usager vient y travailler autant qu'il le souhaite. Un ticket journée à 8 €. Un ticket demi-journée à 5 €. Un carnet de dix tickets-journée à 70 €. Le lieu sera ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 minimum. Ce sont les résidents qui ouvrent et ferment le lieu. Pour tous renseignements, Le Lieu commun a un site Internet ([lelieucommun.fr](http://lelieucommun.fr)), une page Facebook, une adresse mail ([bonjour@lelieucommun.fr](mailto:bonjour@lelieucommun.fr)) et une adresse physique : 124, rue Neuve à Calais.

## Vers un lieu de vie

Benjamin Danon, le président de l'association Coworking Calais, qui a créé Le Lieu commun, l'admet : « *On a fait le choix de démarrer petit, et rapidement.* »

Le local que l'association a aménagé offre 90 m<sup>2</sup>, répartis en deux salles de travail, une salle de réunion, une cuisine et un espace détente (qui peuvent eux-mêmes se transformer en espace de travail).

« *Onze personnes peuvent travailler ici en même temps. Si la demande est très importante, on est prêt à éventuellement trouver un local plus vaste.* »

Très rapidement, les fondateurs du Lieu commun veulent en faire plus qu'un simple espace de travail, un véritable lieu de vie. « *On réfléchit à organiser, notamment les week-ends, des ateliers culturels, artistiques ou pratiques, ou à organiser des expositions d'artistes. C'est dans la philosophie de ce genre de lieu, il faut qu'il y ait de la vie, de l'échange, du partage et des rencontres.* »

Le Lieu commun pourrait aussi s'associer, pourquoi pas, avec des structures ou des associations qui partagent cette même philosophie. ■ B. M.